

Département de Licence

Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence 2
Mention(s)	
Diplôme	Licence
Parcours	
Semestre	3
Intitulé	Procédure pénale
Volume horaire	35 heures CM
Enseignant	Jenny Frinchaboy
Code Apogée	
Descriptif	<u>Résumé du cours :</u> La procédure pénale constitue l'ensemble des règles qui organisent la recherche, la poursuite, le jugement et l'exécution des décisions relatives aux infractions pénales. Elle assure un équilibre entre l'efficacité de la répression et la protection des libertés individuelles, en garantissant le respect des droits fondamentaux des personnes concernées. Ce cours a pour objet l'étude des principes, des acteurs et du déroulement de la procédure pénale française. Il présente le cadre juridique du procès pénal, depuis la commission de l'infraction jusqu'au jugement définitif. Les étudiants étudieront d'abord les principes directeurs de la procédure pénale, notamment le droit à un procès équitable, les droits de la défense, la présomption d'innocence et l'organisation de la justice pénale. Le cours est ensuite consacré aux deux actions nées de l'infraction : l'action publique, qui permet à la société de poursuivre et de sanctionner les auteurs d'infractions, et l'action civile, qui offre aux victimes la possibilité d'obtenir la réparation de leur préjudice. Seront également abordées les règles relatives à la preuve pénale, les différentes phases de l'enquête et de l'instruction, ainsi que les

	garanties procédurales qui encadrent ces opérations. Enfin, le cours étudie le déroulement du procès devant les juridictions pénales compétentes et met en lumière l'influence du droit constitutionnel et de la Convention européenne des droits de l'homme sur l'évolution de la procédure pénale française. <u>Objectifs :</u> À l'issue du semestre, les étudiants devront être capables de : • comprendre les fondements et les principes de la procédure pénale française ; • identifier les différents acteurs du procès pénal et leurs fonctions ; • maîtriser les différentes étapes de la procédure, de l'enquête au jugement ; • distinguer l'action publique de l'action civile ; • comprendre les mécanismes de la preuve pénale ; • analyser la régularité d'une procédure pénale ; • mobiliser les textes du Code de procédure pénale et la jurisprudence pertinente ; • résoudre un cas pratique de procédure pénale.
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	This course provides an introduction to the principles, institutions, and mechanisms of French criminal procedure. It examines the legal framework governing criminal proceedings from the commission of an offence to the final judgment. Students will first study the fundamental principles of criminal justice, including the right to a fair trial, the rights of the defence, the presumption of innocence, and the organisation of the criminal justice system. The course then analyses the two legal actions arising from a criminal offence—the public prosecution (<i>action publique</i>), through which the State prosecutes offenders, and the civil action (<i>action civile</i>), which enables victims to seek compensation for the harm suffered. It further explores the different stages of criminal proceedings, including police investigations, judicial investigations, the collection and admissibility of evidence, and the procedural safeguards protecting individual rights. Finally, the course examines the functioning of the criminal courts and the conduct of trials for felonies, misdemeanours, and petty offences, while highlighting the influence of constitutional principles and the case law of the European Court of Human Rights on the development of French criminal procedure.

--	--